

/ Garde d'enfant



La garde complémentaire

La ville de Guipavas, en association avec Archipel aide et soins à domicile et la caisse d'allocations familiales (CAF) du Finistère, propose un service de garde d'enfants pour les 0 à 6 ans.

Ce dispositif permet la prise en charge des enfants, au domicile, en complément d'un mode de garde habituel et en dehors de leurs heures d'ouverture (assistant maternel, établissement d'accueil du jeune enfant, crèche, garderie périscolaire)

les conditions pour bénéficier de la garde complémentaire :

- > être domicilié à Guipavas
- > avoir un enfant de moins âgé de 0 à 6 ans,
- > avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1100€.